

REPONSE A L'APPEL A PROJET « EDUQUER A ET DANS LA NATURE » ARS & DREAL

L'an deux mille vingt-quatre, le **mardi 21 mai à 8h30**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le **07 mai** s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de Ronan LE DELEZIR.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. Ronan LE DÉLÉZIR	Président
Mme Anne GALLO	1 ^{ère} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	3 ^{ème} Vice-Président
M. Patrick CAMUS	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	
M. Simon UZENAT	

Absents excusés :

M. Pascal **BARRET**
M. Thierry **EVENO**
Mme Gaëlle **FAVENNEC**
Mme Frédérique **GAUVAIN**

Etaient également présents :

Mme Muriel **HASCOËT** (Directrice)
Mme Juliette **HERRY** (Chargée de mission Révision de la charte)
Mme Morgane **DALLIC** (Responsable du pôle Ressources, Médiation et Cultures)
Mme Marie **TAVENNEC** (Responsable administrative et financière).

REPONSE A L'APPEL A PROJETS « EDUQUER A ET DANS LA NATURE » Agence Régionale de Santé & Direction régionale de l'environnement de l'Aménagement et du Logement Bretagne

Coin de nature et pleine santé à l'école

Dans la continuité des actions déjà engagées autour des missions « Education » et « Préservation des patrimoines naturels » avec la démarche « Mon Parc, ma santé », le PNR propose de répondre à l'Appel à projets 2024 « *Promouvoir la santé et le bien-être des élèves : accompagnement des enseignants pour le déploiement de projets d'éducation à et dans la nature* », afin d'en faire bénéficier deux écoles du territoire pour l'année scolaire 2024/2025.

La réponse à cet appel à projets s'inscrit dans le *Plan régional Santé-Environnement n°4 de Bretagne* pour lequel le PNR est identifié comme partenaire. Cette implication du Parc s'inscrit dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat entre le PNR et l'Education nationale signée en janvier 2024, ainsi que dans le programme d'actions 2024-2026 :

Projet 21 – Sensibiliser et éduquer au territoire au territoire la jeunesse et le grand public.

➤ *21.1 : Eduquer au territoire la jeunesse*

En s'appuyant sur l'expérience du projet pilote mené auprès de deux écoles publiques (Ecole G. Brassens à Ploeren et Ecole P.J Hélias à St-Philibert) sur l'année 2023/2024, ce nouveau projet intitulé « *Coin de nature et pleine santé à l'école* » s'appuie sur les outils et la méthodologie précédemment expérimentés tout en y intégrant de nouveaux enjeux Santé-environnement.

L'action pilotée par la chargée de mission d'Education au territoire, s'appuiera sur l'expertise complémentaire de l'équipe du Parc (Trames naturelles/ Biodiversité) et d'intervenantes professionnelles dans le domaine de la santé, de l'enfance, de l'environnement et du jardin.

Les objectifs sont les suivants :

- Créer une dynamique territoriale de (re)connexion avec la nature et le vivant
- Impulser le développement d'une pédagogie innovante sur le territoire (enseignement du dehors)
- Accompagner un changement de pratiques favorables à la santé (élèves et équipes éducatives)
- Accompagner la création d'un environnement favorable à la santé pour l'ensemble des usagers de l'école, adultes et enfants (coins nature)
- Contribuer à préserver les trames naturelles et la biodiversité du niveau local à régional
- Contribuer à l'adaptation au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur urbaine)

Le projet s'intitule : **Coin de nature et pleine santé à l'école**. Il s'adresse à une classe de cycle 1 et une classe de cycle 2, sur deux communes différentes.

Il se déroule en plusieurs étapes avec des temps dédiés à la réflexion collective, à l'animation, à l'ingénierie méthodologique et à l'installation du coin nature :

1^{ère} phase : La biodiversité dans la cour de l'école, diagnostic et connaissances de la faune et de la flore dans la cour et aux abords de l'école, relation à la nature au quotidien. Ces 3 séances sont assurées par un agent du Parc.

2^{ème} phase : La santé environnementale, connaissance des pratiques favorables à la santé au quotidien (santé physique, santé mentale). Ces 2 séances sont assurées par un professionnel de santé.

3^{ème} phase : Les 5 sens et le jardin, connaissance du goût, de l'odorat et création d'un espace jardiné. Ces 2 séances seront assurées par un professionnel de l'éducation à la nature.

Les services communaux seront associés à la démarche pour l'aménagement de l'espace.

Calendrier : Année scolaire 2024/2025 : septembre 2024 à septembre 2025.

Les premières dépenses seront réalisées à partir de septembre 2024 (Budget 2024). Le solde sera à verser sur le 1^{er} semestre 2025.

Ecoles concernées : l'ensemble des communes et écoles publiques et privées du territoire du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan seront destinataires d'un appel à manifestation d'intérêt. Le choix des deux écoles retenues se fera après examen des candidatures reçues, dans le respect du principe d'équité territoriale.

Budget prévisionnel :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Achat matériel pour le coin nature (500 euros x 2 classes)	1 000	ARS	5000
Prestation professionnelle santé/jardin (sur devis)	1550	Région – Breizh Biodiv	2000
Prestation professionnelle enfance/santé environnement (sur devis)	1920	Autofinancement (déjà inscrit au BP 2024)	1000
Temps de travail – CM EEDD (estim. 20 jours)	4000	Autofinancement temps de travail	470
Frais de fonctionnement indirect	400	Autofinancement frais de fonctionnement	400
TOTAL	8870	TOTAL	8870

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, les membres du Bureau Syndical décident à l'unanimité d' :

- AUTORISER le Parc à répondre à cet appel à projet
- AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc
Naturel Régional du Golfe du Morbihan,

Ronan LE DELEZIR

